



## COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT,  
le jeudi 21 décembre 2023 À 9 h

Sont présents :

Madame Lucie Forgues, en présentiel

Messieurs Donald Kenny, en virtuel  
Luc Cauchon, en présentiel  
Victor-Olivier Bois, en virtuel  
Michel Boulianne, en présentiel

### 1. Mot de bienvenue

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité à la rencontre, les remercie pour leur participation. Il présente M. Victor-Olivier Bois à titre de représentant de Région de la biosphère de Charlevoix.

### 2. Composition du comité de vigilance

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2023 est composé des personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Lucie Forgues de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique;
- Poste vacant, pour représenter les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Victor-Olivier Bois de l'organisme Région de la biosphère de Charlevoix, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Luc Cauchon, maire de Clermont, pour représenter la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour représenter la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour représenter la personne que désigne l'exploitant.

Monsieur Boulianne explique brièvement que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S’informer des opérations du Lieu d’enfouissement technique et les projets en développement;
- S’assurer que l’exploitation du site s’effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

### **3. Rôle des membres du comité, engagement et mode de fonctionnement**

Puisqu’il y a une seule nouvelle personne siégeant au comité, monsieur Boulianne présente brièvement leur rôle, leur engagement et le mode de fonctionnement du comité.

### **4. Élection d’un(e) président(e) et choix d’un(e) secrétaire**

Monsieur Michel Boulianne a été nommé à l’unanimité comme président et secrétaire du comité.

### **5. Historique du LET**

Monsieur Michel Boulianne fait l’historique de la construction d’un LET pour Charlevoix-Est. Le but est de garder la mémoire des motivations et l’origine de cette décision importante à cette époque.

Lors de ce point, M. Bois demande si les déchets de la MRC de Charlevoix sont acheminés à Victoriaville. Michel confirme que les déchets de la MRC de Charlevoix sont effectivement enfouis au LET de Saint-Rosaire près de Victoriaville. De plus, avec les récents investissements de la MRC de Charlevoix dans son poste de transbordement des déchets localisé à Saint-Placide, il est évidemment que les déchets seront acheminés à l’extérieur de la région pendant encore plusieurs années.

### **6. Rapport annuel, traitement du lixiviat et suivi environnemental**

Michel revient sur deux avis de non-conformité du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) reçus en 2022.

Nous avons répondu par les deux plans correctifs acceptés (sans aucune confirmation toutefois) par le MELCCFP.

Avis de mars 2022 :

**Premier manquement : prélèvement de lixiviat brut minimum une fois par année dans SP-2 et R-9.**

Cette situation en 2020 est vraiment exceptionnelle. La MRC a monté un programme de validation des tests pour faciliter la transition lors de changements de personnel attitré à cette tâche.

**Deuxième manquement : pour les sols contaminés de 2020, ne pas avoir fourni les tests.**

Nous avons fourni les tests des sols contaminés demandés provenant de l'entreprise Sani-Charlevoix.

Avis de juillet 2022 :

**Premier manquement : dépassement des concentrations de méthane dans PB-1 en 2021 :**

Nous allons mandater la firme WSP pour trouver la cause. Nous allons également valider notre procédure d'échantillonnage des biogaz.

**Deuxième manquement : ajout d'un nouveau puits d'observation des biogaz en remplacement de PB-5 :**

Nous allons suivre votre conseil et nous allons consulter M. Julien Fortier du bureau des analyses environnementales du MELCCFP pour établir la localisation du puits de remplacement.

Michel mentionne que le conseil des maires est toujours avisé de ces situations et qu'il a demandé au MELCCFP une rencontre en personne pour démontrer la bonne volonté de la MRC et les défis particuliers de celle-ci dans le recouvrement journalier des déchets d'un petit LET comme le sien. En fait, la zone d'enfouissement des déchets est vraiment restreinte et il est difficile de ne pas avoir de déchets apparents dans les parois abruptes. Michel a reçu 6 représentants du MELCCFP au LET en octobre 2023 pour établir un lien de confiance avec eux et trouver des solutions grâce à leur connaissance des défis et solutions des autres LET.

Michel présente les résultats du suivi environnemental et du traitement du lixiviat. Il rappelle aux membres du comité que pour le traitement du lixiviat, un suivi hebdomadaire doit être effectué par la MRC pour s'assurer que celui-ci respecte les normes. Ces résultats permettent de produire le rapport annuel, et ce, conformément au règlement provincial. Ce rapport doit être produit et remis au MELCCFP afin de démontrer que les opérations du LET respectent l'ensemble des normes auxquelles il est soumis.

M. Cauchon demande combien de temps il reste pour l'enfouissement des déchets avec les cellules actuelles? Michel répond que cela est très variable selon les rendements de la collecte des matières organiques et recyclables et des écoboutiques. Michel mentionne que par rapport à 2022, 1 700 Tm de déchets ont été déviés de l'enfouissement (20 % de moins de déchets enfouis), ce qui est un résultat formidable et au-delà de l'objectif de 1 000 Tm pour la première année de la collecte des matières organiques. Michel mentionne que l'objectif maximal est de 3 500 Tm Michel mentionne également que les deux écoboutiques qui ouvriront en 2024 contribueront également à l'atteinte de cet objectif.

Concernant le traitement des eaux de lixiviation, Michel mentionne que pour l'année 2021, le traitement a débuté le 4 mai et c'est terminé le 23 novembre. Deux éléments sont à signaler, soit :

- Les valeurs du pH en octobre et en novembre étaient un peu basses.

Michel mentionne que des chimistes ont été consultés et que des produits de stabilisation ont permis de monter le pH des bassins et de rentrer dans les normes de rejet.

Pour le suivi environnemental de l'eau souterraine en 2022, il y a eu des dépassements de norme pour le fer et le manganèse toutefois, il est reconnu que ces dépassements sont produits par la composition naturelle des roches en place et qu'ils ne sont pas générés par nos opérations. Aucun test dans les puits PM-3 et PM-4 au printemps et à l'été, car nous n'avions pas des pompes assez puissantes pour la profondeur de l'eau. À l'automne, de nouvelles pompes submersibles ont été installées dans les puits PM-3 et PM-4. Les tests ont été réalisés. Quelques dépassements : sulfures totaux au printemps dans PM-1, coliformes fécaux à l'été et à l'automne dans PM-2 et nitrates+nitrites à l'automne PM-8.

Pour le suivi des biogaz :

Les niveaux de biogaz dans les puits de surveillance sont bas dans tous les puits sauf :

- Dans PB-5, le niveau est élevé, mais cela est normal puisque ces biogaz proviennent du LES;
- Dépassement des concentrations dans d'autres puits: nous allons revoir notre méthode d'échantillonnage, car les résultats sont durs à interpréter.

Michel mentionne que la méthode d'échantillonnage des biogaz de la MRC est désuète. La MRC a mandaté la firme WSP pour réaliser les campagnes d'échantillonnage avec des équipements et de méthodes de précision. Il n'y a plus de dépassement de normes depuis ce temps.

## 7. Statistiques sur l'enfouissement des déchets et des matières recyclables

Michel présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET. Le sujet de la collecte des matières organiques est abordé par les participants et Michel mentionne que celle-ci a permis de dévier près de 1 600 tonnes métriques (Tm) de matières résiduelles de l'enfouissement. Michel mentionne qu'il pense que la diminution du gaspillage alimentaire chez les particuliers et les commerces y est aussi pour quelque chose.

Le comité est d'accord pour dire que la collecte des matières organiques est un changement d'habitude important pour les usagers et que les résistances étaient grandes. Les deux premiers mois ont été difficiles pour les employés de la GMR, car le volume d'appels était très important. M. Bois demande si nous avons fait des visites directement dans les ICI. Michel mentionne que non, mais que plusieurs interventions téléphoniques en cas par cas ont permis de conforter et de régler plusieurs problématiques chez les ICI.

Toutefois, tous sont maintenant d'accord que celle-ci permet de réduire les matières enfouies et d'augmenter la durée de vie des cellules. Michel mentionne qu'il est possible avec cette collecte de passer de 8 500 tonnes métriques (Tm) de déchets à 5 000 Tm lorsque la participation des citoyens et des commerces sera optimale. Monsieur Cauchon mentionne que les gens doivent comprendre que l'enfouissement des déchets coûte très cher. Michel mentionne que le coût de valorisation des matières organiques est de 90 \$/Tm alors que l'enfouissement sera à 205 \$/Tm en 2024. Michel signale également que les coûts de construction des cellules étanches n'échappent malheureusement pas à l'augmentation des coûts dans tous les domaines.

Michel mentionne que les règlements de collectes des déchets et des matières organiques sont adaptés pour assurer le succès de la collecte des matières organiques. Ainsi, les usagers du secteur résidentiel ont droit à un seul bac vert par adresse civique. De plus, la collecte des déchets est effectuée toutes les trois semaines pour les usagers saisonniers et pour les ICI (institutions, commerces, industries) assimilables. Toutefois, la collecte des matières organiques est toutes les semaines l'été et toutes les deux semaines l'hiver. Michel mentionne que le conseil des maires a fait preuve de courage dans ces décisions réglementaires.

Concernant les matières recyclables, les tonnages valorisés stagnent depuis près de 15 ans à 2 000 Tm par année. Avec le nouveau contrat de collecte en janvier 2023, la fréquence de collecte des matières recyclables dans les commerces a été augmentée. Les membres mentionnent qu'ils entendent souvent dire que la collecte sélective va à l'enfouissement. Michel mentionne qu'il est difficile de se battre contre les messages véhiculés par les grands médias nationaux et assure au comité que les matières recyclables de la MRC sont acheminées vers le centre de tri de la société VIA à Lévis et que ceux-ci effectuent un travail de valorisation exemplaire.

Michel mentionne que les matériaux de CRD (construction, rénovation et de démolition) représentent 3 500 Tm de matières déviées de l'enfouissement. Monsieur Bois demande à quel endroit sont acheminées les matières. Michel explique que les CRD sont acheminés chez AIM à Saint-Augustin et que l'usine de 10 M\$ est un modèle d'installation reconnu par Recyc-Québec.

## 8. Commentaires de M. Boulianne sur quelques-unes des activités de 2022

- Une berme temporaire séparant la cellule 8 en deux a été construite en 2022 pour permettre de traiter moins d'eau de lixiviation. La conception de celle-ci a été confiée à la firme WSP, bureau de Québec;
- Au printemps et à l'été 2022, il était impossible d'échantillonner dans les puits PM-3 et PM-4, car les pompes n'étaient pas assez puissantes. De nouvelles pompes submersibles ont été installées dans les puits PM-3 et PM-4. Les tests ont pu être réalisés à l'automne 2022;
- Le registre journalier des entrées et sorties au LET a été maintenu grâce à un logiciel de gestion des transports et grâce à la pesée électronique;
- Nous avons reçu 1 598,22 tonnes métriques de sols contaminés ayant les caractéristiques pour servir de recouvrement journalier des déchets;
- De multiples collectes d'échantillons pour le suivi environnemental et le traitement du lixiviat du LET (eaux brutes, eaux traitées, biogaz et eau souterraine) ont été réalisées. Les tableaux de suivi sont annexés au rapport. Ainsi, nous avons échantillonné le puits de biogaz PB-5. Toutefois, nous savions que la proximité du lieu d'enfouissement sanitaire ferait en sorte que des gaz provenant de ce site seraient détectés dans ce puits. Ceux-ci sont presque assurément sans lien avec le LET. Une demande de relocalisation de ce puits a été adressée au MELCCFP le premier septembre 2022. Nous n'avons pas encore reçu de retour du ministère concernant cette demande;
- Un test de lixiviat brut a été effectué au LES en mai. Nous avons traité 782 m<sup>3</sup> (une fois le 300 m<sup>3</sup> et une fois le 482 m<sup>3</sup>);
- Un contrôle régulier des biogaz à l'intérieur des bâtiments a été réalisé. Des détecteurs de gaz permanents sont installés dans les bâtiments depuis 2011. De plus, des filtres au charbon ont été installés dans les échangeurs d'air. Les détecteurs confirment en tout temps la bonne qualité de l'air dans les bâtiments. Aucun dépassement de normes n'est à signaler dans les bâtiments;
- La vérification complète de l'étanchéité des conduites a été réalisée du 17 au 20 octobre 2022 par la firme Testech. Les résultats confirment l'étanchéité des installations.
- Le relevé GPS des cellules d'enfouissement a été réalisé le 24 novembre 2022 par la firme Géo-Civil.

## 9. Période de questions

Lors de la période de questions, Michel aborde la construction des prochaines cellules d'enfouissement. Il précise qu'une demande de certificat d'autorisation au MELCCFP sera nécessaire pour procéder à la construction des prochaines cellules. Michel répond à M. Cauchon que le terrain actuel du LET est assez grand pour l'agrandissement. Toutefois, une firme sera mandatée pour concevoir le projet d'agrandissement et faire la demande de certificat d'autorisation au MELCCFP. Michel explique la technologie de l'enfouissement des déchets dans un LET et mentionne que celle-ci ne devrait pas, selon les dernières informations, être différente de celle de 2009.

Le sujet de l'eau souterraine amène M. Kenny à faire un parallèle avec la gestion systématique de la vidange des fosses septiques que la MRC a commencée en 2014. Au début, il y avait beaucoup de réticence, mais maintenant les citoyens sont conscients que cette méthode de gestion (vidange aux 2 ans pour les permanents et aux 4 ans pour les saisonniers payée sur le compte de taxes) permet d'assurer la protection de l'environnement et l'équité entre les propriétaires.

MM. Bois et Cauchon mentionnent que la MRC devrait faire de la publicité en 2024 pour féliciter les usagers pour la diminution de l'enfouissement des déchets et donner ces résultats sous forme de tableaux. M. Bois suggère qu'un dossier photo devrait être diffusé. Il mentionne également que M. Marc Breton ira supporter les ICI pour les collectes des matières organiques et recyclables.

Le comité demande que la prochaine rencontre ait lieu directement au LET pour permettre de faire une visite des lieux pour la première fois aux nouveaux membres et pour voir la progression du site pour les plus anciens.

## 10. Prochaine réunion

Monsieur Boulianne mentionne que la prochaine réunion aura lieu en 2024.

## 11. Levée de l'assemblée

Levée de la réunion à 10 h 45.

---

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne